

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, Mme de PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, M. PAUZAT Laurent, Mme SURUT Brigitte, Mme GOUET Thérèse, M. DESLANDES Patrick, Mme ANDRE Audrey, Mme DUPUY Katia, Mme GASNIER Séverine, Mme GOURDIN Séverine, Mme GUILLOU Laurence, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. BODEREAU Emmanuel, M. DECARPES Gérard, M. ESNAULT Joël, M. TAYSSE Stéphane

Etaient absents excusés : M. FREULON Jean-Noël, M. LAMARGOT Laurent.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme DUPUY Katia.

Pouvoirs : M. FREULON Jean-Noël a donné pouvoir à M. TRIDEAU Loïc.
M. LAMARGOT Laurent a donné pouvoir à M. DESLANDES Patrick.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE. Délibération 2015-8

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, vu son ancienneté, un agent peut-être nommé au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer l'agent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2015.

De supprimer le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

VOTE : UNANIMITE.

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes du Val de Sarthe. Délibération 2015-9

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 5 février 2015 portant modification de ses statuts :

□ Article 2 : Compétences

Compétences facultatives

6. Actions sociales

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal, décide :

Par 9 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions

- d'accepter la modification des statuts proposée par le conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « jeunesse » rubrique 6.1

Par 2 voix pour, 15 contre, 2 abstentions

- de refuser les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « jeunesse »

Par 16 pour, 3 absentions

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de la communauté pour la suppression de la rubrique 6.3

Par 18 pour, 1 abstention

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la suppression de la rubrique 6.4

Par 17 pour, 2 abstentions

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « enfance » rubrique 6.3 (nouvelle numérotation)

Par 17 pour, 2 abstentions

- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « enfance »

Par 11 pour, 2 contre, 6 abstentions

- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour la création de la compétence « accompagnement à la parentalité » rubrique 6.4 (nouvelle numérotation)

Par 8 pour, 6 contre, 5 abstentions

- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour la création de la compétence « accompagnement à la parentalité »

- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la communauté de Communes du Val de Sarthe.

QUESTIONS DIVERSES

Visite pour l'habilitation par la PMI de la Sarthe / Locaux « garderie péri-scolaire-TAP-Restaurant scolaire ».

Il en ressort qu'il n'y a pas d'incompatibilité. Un rapport global sera fait avec des préconisations.

Dossier : Demande de subventions des Associations 2015.

Mme Surut Brigitte rappelle que les demandes de subvention aux Associations doivent être déposées en Mairie avant le 27 février 2015.

Travaux « cheminement historique » aux abords de la Sarthe.

M. PAUZAT fait part au Conseil Municipal que les travaux par l'entreprise DURAND démarreront la semaine prochaine.

Remise des diplômes, 1^{er} secours dans le cadre des TAP.

M. BODEREAU Emmanuel fait part au Conseil Municipal que la remise des diplômes pour la formation aux 1^{ers} secours des CM1 et CM2 qu'il assure aura lieu le 30 avril 2015 pendant les TAP.

Lutte contre les ragondins.

M. Esnault Joël informe le Conseil Municipal que la lutte contre les ragondins est lancée sous couvert de la FDGDON.